

CHAMPIONNAT DU MAROC DE KARTING 2021 & CHAMPIONNAT OPEN DE KARTING 2021

REGLEMENT GENERAL

ARTICLE 1- PREAMBULE

La Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles (FRMSA) par le biais de la Commission Nationale de Karting organise le Championnat du Maroc de Karting et le Championnat Open sur une période allant du 18 juin au 31 Décembre 2021.

Tous les points techniques non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation CIK-FIA.

ARTICLE 2- REGLEMENT

La FRMSA peut de plein droit modifier le présent règlement sur approbation de la Commission Nationale de Karting. Une fois approuvée, toute modification devra être communiquée aux responsables de piste où se dérouleront les manches du Championnat et aux clubs affiliés à la FRMSA et mis à la disposition des pilotes et affichés lors des manifestations.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS GENERALES DES PARTICIPANTS

Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat du Maroc et au Championnat Open s'engagent à respecter le présent règlement.

Seule la CNK- FRMSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote n'appliquant pas les clauses du présent règlement (règlement général, technique et sportif), ou d'exclure tout pilote n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit dont l'attitude pourrait nuire à l'image de ces 2 Championnats de karting **2021** en général.

De même que le pilote est responsable de ses accompagnateurs.

ARTICLE 4 - LE CALENDRIER

Calendrier des manches du championnat :

- Epreuve 1 : 19 juin 2021 sur la piste de VGK-BENSLIMANE
- Epreuve 2 : 31 juillet-01 AOUT 2021 SUR LA PISTE KARTING AGADIR
- Epreuve 3 : 09 janvier 2022 sur la piste de VGK-BENSLIMANE
- Epreuve 4 : 29-30 janvier 2022 SUR LA PISTE ATLAS KARTING MARRAKECH
- Epreuve 5: 26-27février 2022 (Coupe du trône) SUR LA PISTE KARTING AGADIR

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

ARTICLE 5- LES PARTICIPANTS

Le Championnat du Maroc est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting, en cours de validité pour 2021, dans sa catégorie

Le Championnat Open est ouvert à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par leur ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère

Les mécaniciens accompagnateurs des pilotes doivent avoir leur licence

Seuls les karts conformes au règlement technique pourront participer au présent Championnat.

ARTICLE 5 - LES CATEGORIES DE KARTS

Les catégories retenues pour le Championnat du Maroc sont les suivantes.

- Minimes & Cadets : de 7 à 12 ans - Rotax Minimax
- RotaxMax / Rotax Evo / X30 : à partir de 12 ans
- KZ2 : à partir de 15 ans (sauf dérogation accordé par la CNK FRMSA)

Lors de chaque manche, chaque catégorie doit présenter un minimum de 4 pilotes. Si le nombre n'est pas atteint, la Direction de course a le droit d'annuler et de le notifier dans le rapport de clôture de la manche.

Pour les catégories Rotax Max, Evo, X30 et KZ2, des sous-catégories liées au classement du Championnat sont mises en place en fonction du nombre d'inscrits afin de tenir compte des âges.

- RotaxMax / Rotax Evo / X30
 - o Junior : de 12 à 14 ans (dans l'année)
 - o Senior : à partir de 15 ans (dans l'année)
 - o Master: à partir de 30 ans (dans l'année)
- KZ2
 - o KZ2 : à partir de 15 ans (dans l'année, sauf dérogation accordé par la CNK FRMSA)
 - o Master : à partir de 30 ans (dans l'année)

ARTICLE 6 - LES DROITS D'INSCRIPTION

- Le droit d'inscription est offert par la FRMSA.

ARTICLE 7 - LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour chaque épreuve du championnat, chaque participant devra transmettre un bulletin d'inscription signé et adressé par mail à la Commission Nationale de Karting de la FRMSA, email : frmsa.office@gmail.com, au plus tard le lundi précédent le week-end de course. Un accusé de réception sera renvoyé à l'émetteur en guise de confirmation de l'inscription.

Le délai doit être strictement respecté afin de :

- transmettre la liste définitive afin d'établir l'assurance des pilotes,
- réviser le cas échéant le programme de la manche.

Lors de l'inscription, un représentant devra être désigné pour tout pilote mineur. Ayant le rôle de tuteur, celui-ci devra être présent lors de la manche où il est désigné, afin de participer au briefing, à d'éventuelles convocations de la direction de course ou afin de formuler toute réclamation.

CHAMPIONNAT DU MAROC DE KARTING 2021 & CHAMPIONNAT OPEN DE KARTING 2021

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1 - PRINCIPE ET DEROULEMENT D'UNE EPREUVE DE CHAMPIONNAT

Chaque épreuve comportera :

- Des essais libres
- Des essais qualificatifs/chronométrés : 8 minutes par catégorie
- Une manche qualificative par catégorie
- Une pré-finale par catégorie
- Une finale par catégorie

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit. En cas d'arrêt, celui-ci est définitif.
L'utilisation de tout système vidéo de type GoPro ou audio est **autorisée uniquement lors des séances d'essais libres. Ces systèmes sont strictement interdits à partir des essais qualificatifs et ce jusqu'à la fin de l'épreuve.**

Pour la manche qualificative et la pré-finale, toutes catégories confondues :

- Pour la catégorie Minimes & Cadets : 9 km par temps sec et 7 km par temps de pluie
- Pour les autres catégories : 12 km à parcourir par temps sec et 10 km par temps de pluie

Pour la finale :

- Pour la catégorie Minimes & Cadets : 11 km à parcourir par temps sec et 8 km par temps de pluie
- Pour les autres catégories : 17 km par temps sec et 14 km par temps de pluie

Un déroulé type d'une épreuve est joint au présent règlement. Le Directeur de course de chaque épreuve est libre de le modifier, avec une tolérance de 20% sur la longueur des manches, tout en respectant les horaires de début et de fin de la compétition.

ARTICLE 2 - TRANSPONDEUR

Pour chaque catégorie, la présence du transpondeur est obligatoire à partir de la dernière séance d'essai libre. Le concurrent se présentant aux essais chronométrés sans transpondeur, s'élancera en fond de grille.

ARTICLE 3 - BRIEFING

La présence de tous les concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing (avant les essais qualificatifs) sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

ARTICLE 4 - PARCS

Des zones spécifiques de prégrille et parc fermé sont mis en place lors de chaque épreuve.

Dès le déroulement du briefing, ces zones sont strictement interdites aux personnes autres que mécaniciens, pilotes, staff organisateur et membres de la CNK-FRMSA

A l'appel du Directeur de Course, les pilotes se présentent en prégrille pour un démarrage selon les instructions données.

Lors de l'arrivée, les pilotes s'arrêtent en parc fermé. Ils peuvent quitter le parc fermé uniquement après l'accord du Staff Organisation.

Cela s'applique également en cas d'abandon et/ou crevaison.

ARTICLE 5 - GRILLE DE DEPART

Pour chaque catégorie, il est déterminé une seule grille de départ pour les 2 Championnats.

Les positions au départ de la manche qualificative seront déterminées par le classement des essais qualificatifs.

Les positions au départ de la préfinale seront déterminées par le classement de la manche qualificative.

Les positions au départ de la finale seront déterminées par le classement de la préfinale.

Autres dispositions : Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARTICLE 6 - PROCEDURE DE DEPART

Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision.

En cas de faux-départ, le pilote concerné se verra infliger une pénalité de 5 secondes appliquée au résultat de la course.

Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

Autres dispositions : Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARTICLE 7 - NEUTRALISATION D'UNE COURSE

Article 2.20bis des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARTICLE 8 - SUSPENSION DES ESSAIS OU DE LA COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARTICLE 9 - REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARTICLE 10 - ARRIVEE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

A l'arrivée de chaque manche qualificative, préfinale & finale, les commissaires passeront en revue les karts afin d'identifier ceux qui présentent des « spoilers tombés ».

Une pénalité de 4 places sera systématiquement appliquée sans qu'aucune réclamation ne soit possible.

ARTICLE 11 - INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

ARTICLE 12 - POIDS (avec le pilote en équipement complet)

Les pilotes seront pesés après la fin de chaque course (essai qualificatif, manche qualificative, préfinale, finale), et tous les pilotes n'ayant pas le poids mentionnés ci-dessous seront éliminés de la manche (fin de grille).

Le poids minimal par catégorie autorisé décrit ci-après :

- Mini Kart : Poids minimum de 105 kg pour les Minimes et 125 kg pour les cadets
- Rotax Max junior : Poids minimum de 155 kg
- Rotax Max / Evo : Poids minimum de 165 kg
- KZ2 : Poids minimum de 175 kg-
- Catégories Master : 5 kg supplémentaires à ajouter

Les pilotes désignés par le Directeur de course seront retenus en parc fermé pour contrôle et vérification du châssis, du moteur, des pneus et de leurs équipements.

Toute anomalie constatée en présence du pilote uniquement sera sanctionné par la disqualification de la course.

Cette décision irrévocable, sera prise avec le Directeur de course et le Directeur technique.

ARTICLE 12 - RECLAMATIONS ET APPELS

Tout pilote souhaitant porter réclamation doit s'adresser dans l'heure auprès du Directeur de Course.

Il devra remplir une fiche correspondante et remettre un montant dont la somme est de 1 000 DH qui lui sera retourné en cas de gain de cause.

Le Directeur de course procédera à la requête du pilote selon la procédure identique au règlement international en présence des commissaires de piste, voire de la Commission Nationale de Karting.

La décision arrêtée, celle-ci sera communiquée directement au pilote concerné avec le cas échéant les prises de décision qui en découlent.

ARTICLE 13 - CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

13.1 - Classement des courses.

Pour chaque catégorie (Micro, Minimes, Rotax, KZ2, ...), les pilotes concourant pour le Championnat du Maroc et le Championnat Open courent en même temps.

A l'arrivée des préfinale et finale de chaque catégorie, un classement séparé des pilotes de chaque Championnat est réalisé. Chaque classement se verra appliquer la grille des points ci-dessous.

Le classement de chaque épreuve du Championnat sera déterminé par le classement acquis au terme de la finale. Le classement sera affiché et signé par le Directeur de course, avant la remise des prix.

Les podiums rassemblent les 3 premiers de la finale de chaque Championnat de chaque catégorie, Mini Kart, Rotax junior, Rotax Max & Rotax Max Master (idem pour X30 & DD2) et KZ2 & KZ2 Master.

13.2 - Attribution des points pour le classement au Championnat du Maroc.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat du Maroc ou Open, peut marquer des points.

Le mode d'attribution des points servant au classement, sera le suivant :

- Seul le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points
 - o 50 points au 1^{er}
 - o 40 points au 2^{ème}
 - o 32 points au 3^{ème}
 - o 26 points au 4^{ème}
 - o 22 points au 5^{ème}

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

- 19 points au 6^{ème}
 - 18 points au 7^{ème}
 - 17 points au 8^{ème}
 - 16 points au 9^{ème}
 - 15 points au 10^{ème}
 - 13 points au 11^{ème}
 - 12 points au 12^{ème}
 - 11 points au 13^{ème}
 - 10 points au 14^{ème}
 - 9 points au 15^{ème}
 - 7 points au 16^{ème}
 - 6 points au 17^{ème}
 - 5 points au 18^{ème}
 - 4 points au 19^{ème}
 - 3 points au 20^{ème}
 - 1 point du 21^{ème} et au-delà.
- Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.
 - Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires (sous réserve d'un système de chronométrage suffisant).
 - En cas d'abandon lors de la préfinale et finale, le pilote totalisera le nombre de points correspondants à son classement (au moment de l'abandon).
 - En cas de non départ sur la prégrille lors de la préfinale ou finale, le pilote totalisera 0 points pour la course concernée.
 - Chaque épreuve du Championnat donnera lieu à 2 résultats cumulés : préfinale et finale.

13.3 - Disqualification

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à la disqualification de la manche, ne marquera aucun point (0 point) au titre de celle-ci.

En cas de récidive et de seconde disqualification, le pilote sera définitivement exclu du Championnat.

13.4 - Classement général final du CHAMPIONNAT DU MAROC & CHAMPIONNAT OPEN

Le classement final d'un pilote sera établi sur la base de ses 3 meilleures épreuves au Championnat (il est référence au week-end de course dans sa globalité et non pas de manches prises séparément).

Tout pilote participant à au moins 2 manches du Championnat du Maroc sera classé.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat du Maroc marquera des points, sauf dans le cas d'une disqualification.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière manche où les pilotes ont participé, les départagera.

ARTICLE 14 - REGROUPEMENTS DES CATEGORIES

Afin de garantir une certaine unité lors de chaque manche, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

Les catégories seront regroupées comme suit :

- Minime & Cadet
- Rotax Max & X30 (y compris Master)
- KZ2 & KZ2 Master

ARTICLE 15 - RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve du Championnat devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de la manche en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la CNK-FRMSA si ce rapport ne parvient pas à son secrétariat dans les 7 jours qui suivent l'épreuve.

ARTICLE 16 - PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

Pour chaque non présentation au podium, une pénalité de 15 points sera appliquée au classement du Championnat.

En cas de présentation au podium sans combinaison de course, une pénalité de 5 points sera appliquée au classement du Championnat.

ARTICLE 17 - REMISE DES COUPES EN FIN DE SAISON

A l'issue des 5 épreuves du Championnat, la CNK-FRMSA se réunira afin d'établir le classement final basé sur les 3 meilleures épreuves de chaque pilote.

Une Remise de Trophées aura lieu avec une dotation spécifique

ARTICLE 18 - MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films des épreuves du Championnat, devra faire une demande d'accréditation auprès de la CNK –FRMSA, l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera la manche et devra se présenter à la Direction de Course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de la manche pour les parcs), toute personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FRMSA en cours de validité et posséder une assurance RC professionnelle.

Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera la manche.

ARTICLE 19 - SECURITE GENERALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

CHAMPIONNAT DU MAROC DE KARTING 2021 & CHAMPIONNAT OPEN DE KARTING 2021

LE REGLEMENT TECHNIQUE

ARTICLE 1 - PRINCIPE

Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

ARTICLE 2 - KART ET MATERIAL ADMIS

Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type moteur	Plombage moteur
Minime	IAM Rotax	Oui
Cadet	Rotax Mini Max	Oui
Rotax Max & Rotax Max Master	Rotax Max / Rotax Evo	Oui
X30 & X30 Master	IAME X30 rl tag c	Oui
KZ2 & KZ2 Master	CIK – FIA	Non

ARTICLE 3 - CHASSIS - MOTEUR

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Rotax & X30.

Les pilotes des catégories Rotax et KZ2 pourront disposer de 2 moteurs.

3.1 - Le châssis

Tous types de châssis de KART homologué par la CIK (2014-2015-2016-2017-2018 et 2019) seront autorisés dans le Championnat du Maroc.

La platine d'homologation sur le châssis doit être apparente afin que le Directeur technique puisse la contrôler. Tout châssis ne possédant pas la platine d'homologation CIK sera refusé.

Les carrosseries sont obligatoires et conformes au règlement international.

Chaque pilote devra s'assurer de l'utilisation du système de fixation mobile du spoiler avant homologué par la CIK-FIA permettant de limiter les contacts. Dans le cas contraire, il ne pourra pas participer.

Les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :

10 x 15 cm au centre du spoiler avant, pour un autocollant « SPONSOR MANIFESTATION » (fourni par l'organisation) ou un autocollant d'un partenaire de l'organisation.

10 x 1 cm sur le dessus de chaque ponton, pour un autocollant

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

3-2 - Attribution des numéros de course

L'Organisateur attribuera, à chaque pilote, un numéro de course. Chaque kart devra porter 4 numéros de course apparents : un sur le naseau panel, un sur les côtés et un sur une plaque numéro arrière. Le numéro de course attribué au pilote lors de la première épreuve à laquelle il participera, restera inchangé tout au long du Championnat du Maroc.

3.3 - Moteur

Les moteurs devront rester strictement d'origine avec culasse de couleur rouge pour les Mini Kart et noire ou alu pour les Rotax Max et plaque d'identification numérotée obligatoire ainsi que pour les KZ2.

Afin de préserver l'équité sportive, il est instauré un système de contrôle technique et de plombage des moteurs(en fonction des catégories) :

- Chaque moteur devra être présenté au contrôle technique.
- Seul le Directeur technique désigné par la CNK-FRMSA pourra réaliser les opérations de plombage officiel, et valider la carte d'identité du moteur suite à une intervention technique.

Toute préparation est interdite, toutes les pièces internes et externes du moteur, de l'embrayage, de l'allumage, du carburateur, de la boîte à air et du pot d'échappement devront être conformes aux spécifications techniques. Le Directeur Technique disqualifiera automatiquement le pilote et sans aucune réclamation en cas de tricherie sur les accessoires moteur et en cas d'ouverture du plombage posé sur le moteur, et du non-respect de la réglementation technique.

3.4 - Freins

Les freins avant au pied sont autorisés uniquement pour la catégorie KZ2. Les concurrents disposant de kart équipés de freins avant au pied sont autorisés à effectuer une modification afin de les enlever.

ARTICLE 5 - PNEUMATIQUES

5.1 - Principes

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement dès la 1ère épreuve du Championnat à laquelle il participera utiliser les pneus qu'il aura récupérés auprès du staff de l'organisation.

Un seul train de pneus slick (deux avants et deux arrières) est autorisé par épreuve.

Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.

Un seul train de pneus pluie (deux avants et deux arrières) est autorisé par épreuve.

Il est possible d'utiliser un train de pneus pluie usagé (deux avant et deux arrières).

Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) à l'organisation, ne sera classé ni à la course, ni au Championnat.

5.2 - Attribution.

Lors de l'engagement à chaque épreuve, le pilote remettra son train de pneu neuf au staff Organisation.

Lors du briefing (ou avant), l'attribution des pneus sera faite par tirage au sort. Chaque pilote ou son représentant tirera un numéro correspondant à un train de pneus.

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

5.3 - Pneus

Les pneus autorisés par l'Organisation et qui doivent être achetés auprès de ce dernier sont les suivants :

- Catégories Rotax Max / X30 / DD2 : VEGA XR
 - o Avant: 10x4.60-5, Arrière: 11x7.10-5
- Catégories KZ2 : Le Cont LOZ
 - o Avant: 10x4.60-5, Arrière: 11x7.10-5
- Catégorie Cadet : BRIDGESTONE YDS
 - o Avant: 10x4.00-4, Arrière: 11x5.00-5
- Catégorie Minime : VEGA Cadetti
 - o Avant: 10x4.00, Arrière: 11x5.00

Aucune modification, ni aucun traitement de pneus ne sont autorisés. Chaque pilote est autorisé à changer le train de pneus à chaque épreuve du Championnat.

Un même train de pneu pourra être utilisé pour plusieurs épreuves du Championnat uniquement pour les catégories Minime & Cadet.

5.4 - Crevaisson

Pour toutes les catégories en cas de crevaisson d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaisson. Sinon, la crevaisson ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire Technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaisson, le type de pneumatique remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient les dits pilotes lors de la ou des crevaissons.

5.5 - Contrôle

L'Organisation peut procéder à des contrôles de conformité des pneumatiques. L'appareil susceptible d'être utilisé (MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA)), permet la mesure COV des pneumatiques ne devant pas dépasser 5ppm (valeur maximale).

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et fera l'objet d'un rapport d'exclusion.

Les réclamations et appels à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

COMMISSION NATIONALE DE KARTING

ARTICLE 6 - CARBURANT

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence Sans plomb. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Aucun composant autre que l'huile et l'essence n'est autorisé.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la CNK-FRMSA.

Si le contrôle permet d'établir une non-conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et fera l'objet d'un rapport d'exclusion.

Les réclamations et appels à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

ARTICLE 7 - CONTROLES

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et d'un moteur plombé pour chaque course, qui sera approuvé par le Directeur de course et le Directeur Technique lors de chaque épreuve du championnat.

Concernant l'équipement du pilote, celui-ci comprend obligatoirement une combinaison, un casque, des gants et des chaussures ainsi qu'une minerve obligatoire (sauf pour les catégories Rotax & KZ). Cet équipement doit être homologué CIK-FIA.

Le passage par le contrôle technique est obligatoire le samedi après-midi pour l'ensemble des participants à chaque épreuve du Championnat.

Le contrôle technique se déroulera de la manière suivante :

- Vérification du kart (châssis & moteur) : numéro d'homologation, système de freinage, Chaque kart devra être présenté au contrôle technique entièrement monté,
- Vérification de l'équipement du pilote.

Des contrôles de conformité pourront être effectués à tout moment des courses du Championnat. Toute infraction constatée susceptible d'avantager le pilote conduira à un rapport d'exclusion définitif du Championnat.

En cas de non passage au contrôle technique (karting et pilote), le pilote concerné ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et fera l'objet d'un rapport d'exclusion.

Signé

Date : 17 Juin 2021

A.ABDANE

Président de la Commission
Sportive et Technique